

Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à la date d'échéance[2] (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).**
- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 6 ans et 16 jours (hors remboursement automatique anticipé[3]). **En cas de revente avant la date d'échéance[2] ou la date de remboursement automatique anticipé[2], l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.** Pour plus d'informations concernant ce type de produit, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Produits structurés : comprendre pour mieux investir - AFPDB[5]
- **Cadre d'investissement/éligibilité :** Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
- **Période de commercialisation :** du 28 septembre 2026 au 4 décembre 2026 (inclus). La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 4 décembre 2026.
- ISIN : FRC764211070
- **Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.[4] (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Citigroup Global Markets Limited[4] (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**
- Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC764211070&lang=FR&jurisdiction=FR.
- **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.**
- **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

Communication à caractère promotionnel

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance[2] ou de remboursement automatique anticipé[2]. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du douzième mois suivant la date de constatation initiale (4 décembre 2026).

(4) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 7 septembre 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(5) https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/. La page renvoyée par ce lien relève de sources externes.

MARIGNY CAPITAL

*La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.*

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.*

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la période de commercialisation, le 4 décembre 2026, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé(1) ou d'échéance(1) selon les cas.

En cas d'achat après le 4 décembre 2026 (date de fin de la période de commercialisation) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance(1) ou la date de remboursement automatique anticipé(1) effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou d'épargne retraite), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Emetteur et le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution du Garant. ***Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.***

*Le titre de créance « **Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).*

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

POINTS CLÉS

Pour un investissement dans « Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026 », l'investisseur est exposé pour une durée de 12 à 72 mois à l'évolution du cours de l'action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton (ci-après l'« Action ») (code Bloomberg : MC FP Equity; ISIN : FR0000121014; RIC: LVMH.PA). Les dividendes ne sont pas réinvestis, ce qui est moins favorable à l'investisseur.

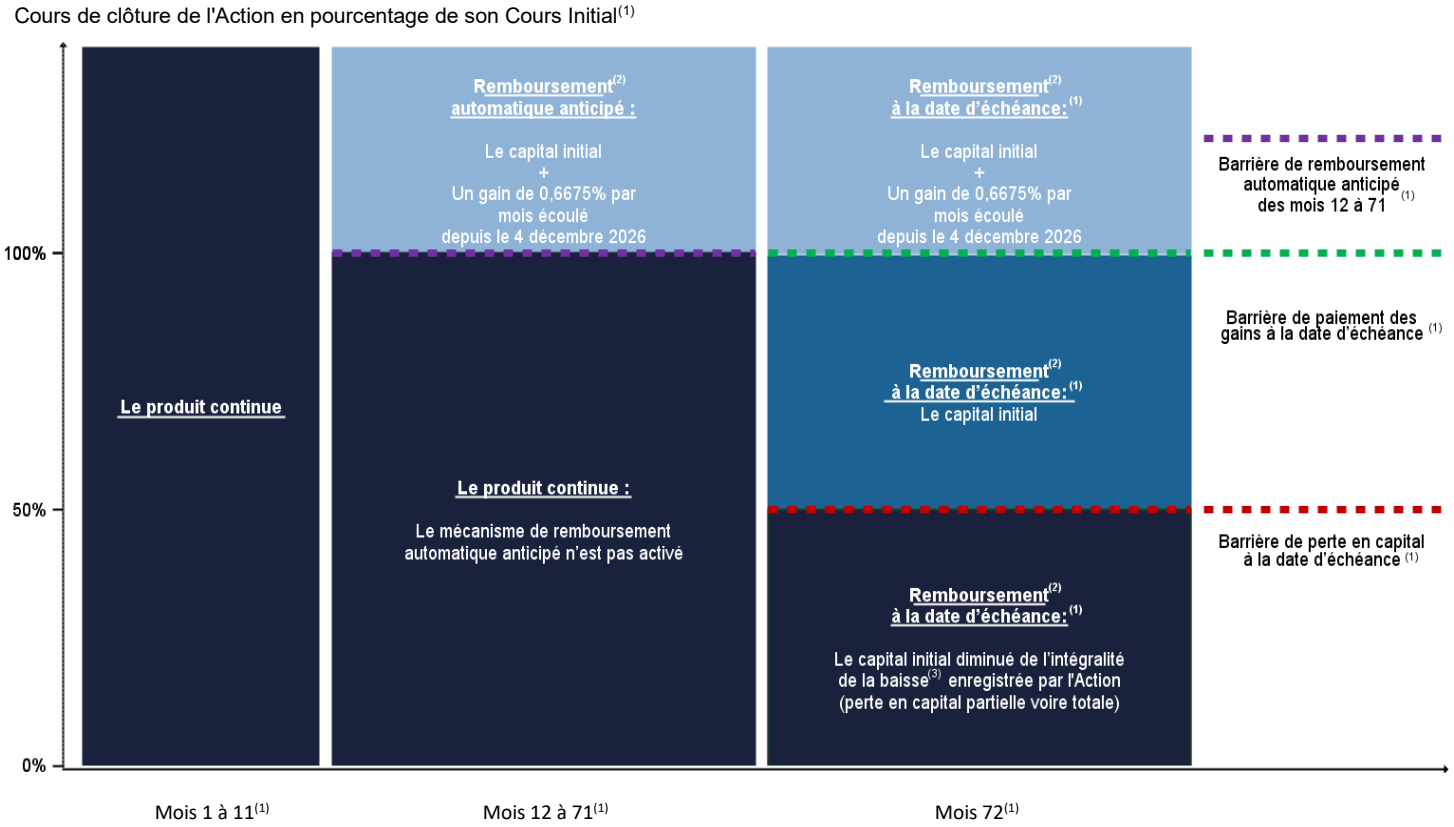
- **Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse(2) enregistrée par l'Action** si celle-ci clôture, à la date de constatation finale(1), à un cours strictement inférieur à 50% de son cours initial(1), ce dernier correspondant à son cours de clôture constaté le 4 décembre 2026 (ci-après le « Cours Initial »)**. La perte en capital peut être totale si l'Action a un cours nul à la date de constatation finale(1).**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 12ème mois à compter du 4 décembre 2026 (date de constatation initiale) et jusqu'au 71ème mois** dès lors que l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial(1) à une date de constatation mensuelle(1), la première étant le 6 décembre 2027.
- **Un objectif de gain plafonné de 0,6675% par mois écoulé depuis le 4 décembre 2026** si, à une date de constatation mensuelle(1), l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial(1), ou si l'Action clôture, à la date de constatation finale(1), à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial(1). L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action (soit un Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de 6,60%).

(1) *Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.*

(2) *La baisse de l'Action est l'écart entre son Cours Initial(1) et son cours de clôture à la date de constatation finale (le 6 décembre 2032) exprimé en pourcentage de son Cours Initial(1).*

(3) *Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.*

Schéma du mécanisme de remboursement du produit



Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital** : Le titre de créance présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance(1) **et à la date d'échéance(1)**. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché** : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton (dividendes non réinvestis).
- **Évènements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Action** : Afin de tenir compte des conséquences d'évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s), du produit notamment, la documentation juridique(4) prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces évènements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Action est l'écart entre son Cours Initial(1) et son cours de clôture à la date de constatation finale (le 6 décembre 2032) exprimé en pourcentage de son Cours Initial(1).

(4) Veuillez-vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 11 pour plus d'informations.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Détermination du Cours Initial

À la date de constatation initiale (le 4 décembre 2026), on observe le cours de clôture de l'Action et on le retient comme Cours Initial[(1)].

Mécanisme de remboursement automatique anticipé (Mois 12 à 71)

À chaque date de constatation mensuelle[(1)], du 12ème mois au 71ère mois, on compare le cours de clôture de l'Action à son Cours Initial[(1)].

Si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial[(1)], un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[(2)] alors à la date de remboursement automatique anticipé[(1)] correspondante :

Le capital initial

+

Un gain de 0,6675% par mois écoulé depuis le 4 décembre 2026

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[(2)] maximum de 6,60%)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Mécanisme de remboursement à la date d'échéance[1] (Mois 72)

À la date de constatation finale (le 6 décembre 2032), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le cours de clôture de l'Action à son Cours Initial[1].

- **Cas défavorable :** Si l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 50% de son Cours Initial[1], l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance, le 20 décembre 2032 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse[3] enregistrée par l'Action

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] inférieur à -11,72%)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

- **Cas médian :** Si l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial[1] mais supérieur ou égal à 50% de ce même cours, l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance, le 20 décembre 2032 :

Le capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -1,00%)

- **Cas favorable :** Si l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial[1], l'investisseur reçoit[2] à la date d'échéance, le 20 décembre 2032 :

Le capital initial

+

Un gain de 0,6675% par mois écoulé depuis le 4 décembre 2026

soit 48,06% du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,64%)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Action est l'écart entre son Cours Initial[1] et son cours de clôture à la date de constatation finale (le 6 décembre 2032) exprimé en pourcentage de son Cours Initial[1].

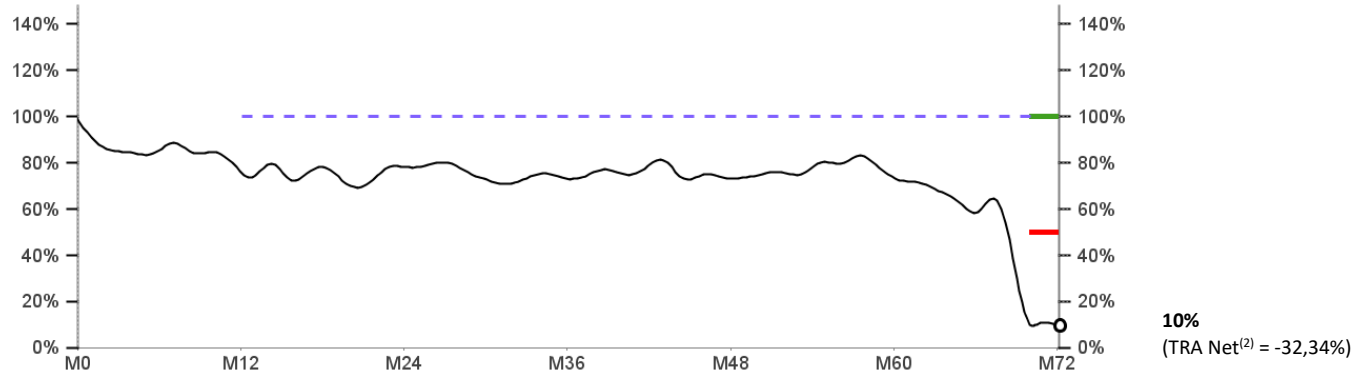
ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE: Marché fortement baissier à long terme

Cours de clôture de l'Action en % de son Cours Initial[1]

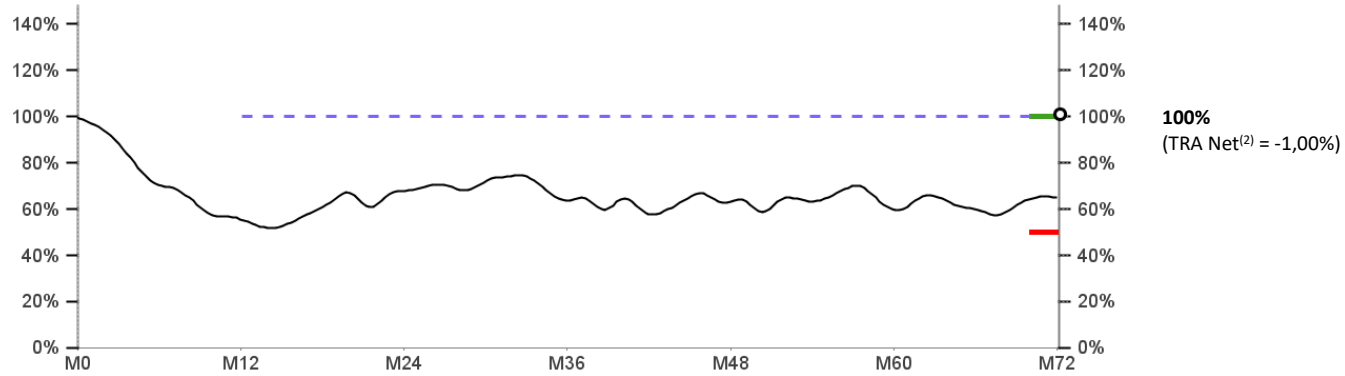
Valeur de remboursement du produit en % du capital initial



SCÉNARIO MÉDIAN: Marché baissier à long terme

Cours de clôture de l'Action en % de son Cours Initial[1]

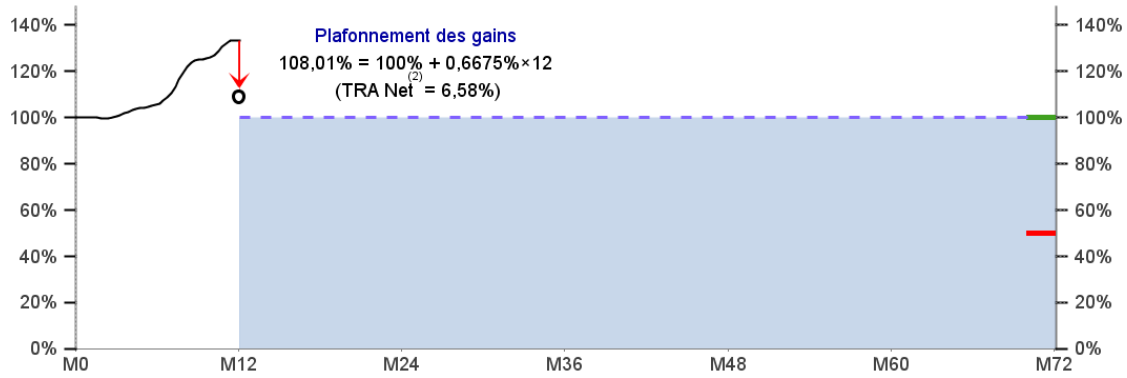
Valeur de remboursement du produit en % du capital initial



SCÉNARIO FAVORABLE: Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

Cours de clôture de l'Action en % de son Cours Initial[1]

Valeur de remboursement du produit en % du capital initial



Évolution du cours de clôture de l'Action en % de son Cours Initial[1]

Barrière de remboursement automatique anticipé[1] (100% du Cours Initial[1])

Barrière de perte en capital à la date d'échéance[1] (50% du Cours Initial[1])

Barrière de paiement des gains à la date d'échéance[1] (100% du Cours Initial[1])

Fin de vie du titre de créance

Valeur de remboursement

M Mois

Mécanisme de plafonnement des gains

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE: Marché fortement baissier à long terme

- Du 12ème mois au 71ème mois à compter de la date de constatation initiale (le 4 décembre 2026), aux dates de constatation mensuelle(1), l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial(1). **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**

- À l'issue des 72 mois, à la date de constatation finale(1), l'Action clôture à 10% de son Cours Initial(1), soit en-dessous du seuil de 50% de son Cours Initial(1). **L'investisseur reçoit(2) alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse(3) de l'Action enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**

- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net(2) est de -32,34%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Action.

- Dans le cas le plus défavorable où l'Action céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN: Marché baissier à long terme

- Du 12ème mois au 71ème mois à compter de la date de constatation initiale (le 4 décembre 2026), aux dates de constatation mensuelle(1), l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial(1). **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.**

- À l'issue des 72 mois, à la date de constatation finale(1), l'Action clôture à 65% de son Cours Initial(1), soit en-dessous du seuil de 100% de son Cours Initial(1) mais au-dessus du seuil de 50% de ce même cours. **L'investisseur reçoit(2) alors son capital initial.**

- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net(2) est égal à -1,00% contre un Taux de Rendement Annuel Net(2) de -7,80% dans le cas d'un investissement direct dans l'Action.

SCÉNARIO FAVORABLE: Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)

- À l'issue du 12ème mois à compter de la date de constatation initiale (le 4 décembre 2026), soit à la 1ère date de constatation mensuelle(1), l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial(1) (soit 133% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**

- L'investisseur reçoit(2) **le capital initial majoré d'un gain de 0,6675% par mois écoulé depuis le 4 décembre 2026, soit 108,01% du capital initial, ce qui représente un gain de 8,01% contre 33% pour un investissement direct dans l'Action.**

- Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors égal à 6,58% contre un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 30,10% dans le cas d'un investissement direct dans l'Action **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Action est l'écart entre son Cours Initial(1) et son cours de clôture à la date de constatation finale (le 6 décembre 2032) exprimé en pourcentage de son Cours Initial(1).

ZOOM SUR L'ACTION LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

Evolution de l'action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton entre le 2 septembre 2016 et le 2 septembre 2026

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Performances cumulées	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	-14,42%	-34,79%	-32,15%	181,05%

Source Bloomberg, au 7 septembre 2026

Zoom sur LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton

LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton est une entreprise française spécialisée dans le secteur du luxe. Elle conçoit, développe et commercialise des produits hauts de gamme dans des domaines tels que la mode et la maroquinerie, les vins et spiritueux, les parfums et cosmétiques, les montres et joaillerie ainsi que la distribution sélective. Le groupe s'appuie sur un portefeuille de maisons prestigieuses et bénéficie d'un positionnement mondial fort dans l'industrie du luxe.

Pour plus d'informations sur les résultats de l'entité LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton merci de consulter la page dédiée : https://www.lvmh.com/fr.

Le cours de l'action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton est accessible entre autres sur le site https://www.boursorama.com/cours/1rPMC/, ainsi que sur différents sites d'informations financières (code Bloomberg : MC FP Equity; ISIN : FR0000121014).

Les dividendes éventuellement détachés par LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton ne sont pas réinvestis ce qui est moins favorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis.

Sources: Bloomberg et site internet de LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton, au 7 septembre 2026.

Certaines informations contenues sur cette page, notamment celles relatives à l'Action, proviennent de sources externes. En outre, les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de constatations effectuées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Avantages

- Si à une date de constatation mensuelle(1), du 12ème mois au 71ème mois, l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial(1), **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit(2) son capital initial majoré d'un gain de 0,6675% par mois écoulé depuis le 4 décembre 2026 (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) maximum de 6,60%).

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale(1) l'Action clôture à un cours supérieur ou égal à 100% de son Cours Initial(1), l'investisseur reçoit(2) alors à la date d'échéance(1) son capital initial majoré d'un gain de 0,6675% par mois écoulé depuis le 4 décembre 2026, soit une valeur de remboursement de 148,06% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 5,64% dans ce scénario).

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale(1) l'Action clôture à un cours strictement inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 50% de son Cours Initial(1), l'investisseur reçoit(2) alors son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors de -1,00%).

Inconvénients

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à la date d'échéance(1)**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance(1), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance(1).

- Le produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.

- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 à 72 mois.

- Le rendement du produit « Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026 » à la date d'échéance(1) est très sensible à une faible variation du cours de clôture de l'Action autour des barrières de 50% et 100% de son Cours Initial(1) à la date de constatation finale(1).

- Dans un contexte de marché fortement baissier si le cours de l'Action est toujours strictement inférieur à 100% de son Cours Initial(1) aux différentes dates de constatation mensuelle(1), le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.

- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du cours de clôture de l'Action, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) maximum de 6,60%).

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Action. **Les performances de l'Action sont en effet calculées sans réinvestissement des dividendes distribués, ce qui est moins favorable à l'investisseur.**

- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions. Il est exposé à un seul sous-jacent (l'action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la date d'échéance.** Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.(1)
GARANT	Citigroup Global Markets Limited(1)
DEVISE	Euro (EUR - €)
CODE ISIN	FRC764211070
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 28/09/2026 au 04/12/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « Objectif Mensuel Action LVMH Décembre 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 04/12/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
OFFRE AU PUBLIC	Oui - FRANCE
SOUS-JACENT	Action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton (code Bloomberg : MC FP Equity; ISIN : FR0000121014) dividendes non réinvestis
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) ce montant minimum d'investissement peut être différent.
GARANTIE DU CAPITAL	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.**
VALEUR NOMINALE DU PRODUIT	1 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION / DE SOUSCRIPTION	100% de la valeur nominale du produit
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
COURS INITIAL	Cours de clôture de l'action LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton à la date de constatation initiale.
DATE D'ÉMISSION	28/09/2026
DATE DE CONSTATATION INITIALE	04/12/2026
DATE DE CONSTATATION FINALE	06/12/2032
DATE D'ÉCHÉANCE	20/12/2032 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Le 4ème jour de chaque mois à partir du 04/12/2027 (inclus) jusqu'au 04/11/2032 (inclus). Si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant sera retenu, sauf si ce dernier correspond au premier jour de bourse du mois suivant. Dans ce cas, la date d'observation retenue sera le jour de négociation précédent.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Le 10ème jour ouvré suivant la date de constatation mensuelle.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% du Cours Initial de l'Action
BARRIÈRE DE PAIEMENT DES GAINS À LA DATE D'ÉCHÉANCE	100% du Cours Initial de l'Action
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À LA DATE D'ÉCHÉANCE	50% du Cours Initial de l'Action
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
COMMISSION	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. L'intégralité de la commission sera versée en un ou plusieurs paiements après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
AGENT DE CALCUL	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DROIT APPLICABLE	Droit français
PERIODICITE ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Quotidienne, disponible sur Reuters, SIX Telekurs, Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
DOUBLE VALORISATEUR	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par FINALYSE. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 7 septembre 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

AVERTISSEMENT

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé "GMI Base Prospectus" approuvé et publié le 17 novembre 2025 (tel que complété ou modifié par ses suppléments). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site https://www.citivelocity.com/citifirst/fr, à l'adresse https://www.citivelocity.com/citifirst/fr/product?ISIN=FRC764211070/ et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://www.citivelocity.com/citifirst/fr/documentation-legale où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. **Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.**

Disponibilité du document d'informations clés : Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC764211070&lang=FR&jurisdiction=FR.

Garant : Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited ("CGML"), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat à l'initiative de l'investisseur : Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Conflit d'intérêts : CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

Restriction de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis : Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Agréments : CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier ® tous droits réservés - 2026.

© GettyImages – Tous droits réservés



MARIGNY CAPITAL
Siège social : 9 rue de la Paix, 75002 Paris
790 309 736 R.C.S. Paris